

Les enfants et les jeunes de moins de 18 ans représentent plus de la moitié de la population des pays en développement. Ne pas tenir compte de leurs droits et de leurs besoins, c'est exclure dès le départ toute possibilité de lutte effective contre la pauvreté, prévue dans les Objectifs du Millénaire des Nations Unies.

Cette brochure est une publication de la Plate-forme Droits de l'enfant dans la Coopération au développement.

Ce partenariat qui regroupe une série d'ONG et d'experts vise à développer l'intérêt accordé aux droits de l'enfant dans le monde de la coopération belge au développement.

Les membres de la Plate-forme sont : UNICEF Belgique, Plan Belgique, ECPAT Belgique, 11.11.11, SOS Villages d'enfants, Geomoun, Vlaams Internationaal Centrum, Entraide et Fraternité, Croix Rouge Belgique, Dynamo International, Centre for Children in Vulnerable Situations, Centre Interdisciplinaire des Droits de l'enfant, Professeur Wouter Vandenhoele (Université d'Anvers), Professeur Eugeen Verhellen (professeur émérite Université de Gand), Aguilar Luisa Maria (experte indépendante).



Les objectifs du millénaire.

Les enfants aussi sont concernés !

La lutte contre la pauvreté, cela commence par les enfants.



PLATE-FORME DROITS DE L'ENFANT
DANS LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT



Les objectifs du millénaire dans la lutte contre la pauvreté dans le monde

En septembre 2000, les Nations Unies organisèrent à New York un Sommet du Millénaire. Tous les pays membres ratifièrent alors une déclaration dans laquelle étaient formulés huit 'objectifs du millénaire' visant à lutter contre la pauvreté dans le monde. Tous les gouvernements firent la promesse de réaliser ensemble ces objectifs pour 2015. Les huit objectifs du millénaire traduisent l'engagement très clair de prendre à bras le corps la lutte contre la pauvreté et ont été adoptés comme fil rouge dans le domaine de la coopération internationale, tant par les autorités publiques que par des ONG.

D'ici 2015, les 8 Objectifs du Millénaire doivent être atteints :

- 1 Réduire l'extrême pauvreté et la faim
- 2 Assurer l'éducation primaire pour tous
- 3 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- 4 Réduire la mortalité infantile
- 5 Améliorer la santé maternelle
- 6 Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies
- 7 Assurer un environnement durable
- 8 Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

En septembre 2010, les chefs de gouvernement se sont à nouveau réunis à New York pour faire le point de la situation et examiner quels efforts supplémentaires seront nécessaires pour atteindre effectivement, d'ici 2015, les objectifs qui ont été définis.

L'un des changements qui semblent nécessaires est d'accentuer les efforts en vue d'atteindre les groupes les plus vulnérables, et en particulier les enfants les plus vulnérables. Sans cette focalisation, la lutte effective contre la pauvreté est vouée à l'échec.

Les enfants, principales victimes de la pauvreté

Les enfants de moins de 18 ans représentent plus d'un tiers de la population des pays en développement. 40 % d'entre eux - soit plus d'un demi-milliard d'enfants - doivent se débrouiller chaque jour avec moins d'un euro. Afin de combattre la pauvreté de manière effective et structurée, il est donc indispensable de tenir compte des droits et besoins de ce groupe d'enfants.

Les enfants ne sont pas une dépense mais un investissement

La Banque Mondiale a calculé que chaque euro investi dans les enfants rapportait 7 euros à la collectivité. Il n'y a donc pas de meilleur investissement dans la lutte contre la pauvreté !

Les enfants au centre des objectifs du millénaire

Les six premiers objectifs du millénaire concernent directement les enfants et sont également repris dans la Convention internationale des droits de l'enfant. Une lutte durable contre la pauvreté n'est donc pas imaginable sans une approche ciblée des problèmes auxquels les enfants sont confrontés.

Il ne faut pas que les choses en restent au stade des promesses internationales. Nous ne devons pas attendre le progrès économique et la croissance dans un pays pour assurer aux enfants un accès aux services de base. Au contraire, garantir aux enfants un enseignement et une bonne santé, c'est poser les bases d'une croissance et d'un progrès économiques durables. Aucun pays n'a jamais connu une croissance durable avec des chiffres élevés en matière d'analphabétisme, de malnutrition et de mortalité infantile.

Une approche des droits de l'enfant en complément aux Objectifs du Millénaire

Il n'apparaît pas, aujourd'hui, que le monde parviendra à atteindre l'ensemble des objectifs du millénaire d'ici 2015. Les avancées qui sont, au jour d'aujourd'hui, visibles, n'ont pas encore apporté d'amélioration pour les enfants les plus vulnérables. Diverses études montrent en effet que, dans un même pays, le fossé entre le bien-être d'un enfant né dans une famille pauvre et d'un enfant né dans une famille riche augmente d'année en année. L'inégalité ne cesse de grandir et cela se vérifie tant au niveau de l'enseignement que de la santé et de l'alimentation. Et cela compromet largement la réalisation des objectifs du millénaire d'ici 2015.

Si des efforts supplémentaires ne sont pas consentis pour impliquer les groupes les plus vulnérables dans le développement, cela ne fera que ralentir le progrès dans les pays concernés.

Une approche des droits de l'enfant qui précise que tous les droits doivent être réalisés pour tous les enfants, constitue un véritable complément à l'approche du développement via les objectifs du millénaire. Au-delà de l'attention spécifique à apporter aux enfants les plus vulnérables, elle tient aussi compte d'une large gamme de droits et de dispositions pour les enfants tels que la protection contre la violence et l'exploitation, le droit à une identité et le droit à sa propre opinion. Les droits de l'enfant en complément aux objectifs du millénaire rendent possible un développement réellement durable.

Droits de l'enfant et coopération au développement : la politique belge

En 2005, le Parlement belge a adopté une modification de loi en vertu de laquelle, lors de chaque initiative dans le domaine de la coopération au développement, il faut prendre en compte les conséquences pour les droits de l'enfant. Ceci constitue une étape importante dans le cadre d'une lutte efficace contre la pauvreté. Mais une loi ne suffit pas. C'est l'application de cette loi qui déterminera si la majorité de la population du sud n'est pas oubliée. Sur www.dgcd.be, vous pouvez consulter la note stratégique "Le respect des droits de l'enfant dans la coopération au développement" de même qu'une brochure sur les droits de l'enfant dans la coopération au développement.

